

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 MARS 2016

L'an deux mille seize et le 14 mars à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques TENE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Jean-Marc BARELLI, Abdelhaq BENNIS, Dominique BERNADICOU, Sabine BOUET, Marie DUCROS, Catherine FAVARD, Denise HOUEMONT-REYNAUD, Maryse JACQUET, Anne-Marie JAMBERT, Patrick LASSEUBE, Josiane LOUMES, Francis PAYET, Jacqueline POL, Jean-Claude PONGE, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Michèle STEFANI, Jacques TENE, Pascal VALIERE.

Procurations : Monsieur Rémy MEVEL à Madame Jacqueline POL.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Gilbert LABORDE, Catherine LOUIT, Dominique QUENNEVAT, Laurence ROUSSEL, Jean-François SUTRA.

Monsieur Thierry ANDRAU est élu secrétaire de séance.

INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Suite à la démission présentée par **Madame Patricia MARTINS à compter du 13 février 2016, Monsieur Joël BERNAUDEAU à compter du 13 février 2016, Monsieur Franck ALDEROTTI à compter du 16 février et Madame Jacqueline KADRI à compter du 08 mars 2016**, les Elus suivants sur la liste, ont été convoqués et donc installés ce jour en tant que Conseillers Municipaux, comme décrit dans le tableau ci-dessous :

DEMISSION	ELU suivant sur la liste
PATRICIA MARTINS	CATHERINE FAVARD
JOEL BERNAUDEAU	FRANCIS PAYET
FRANCK ALDEROTTI	LAURENCE ROUSSEL
JACQUELINE KADRI	REMY MEVEL

Madame Catherine RENAUX : Monsieur le Maire je suis assez surprise des absences, nous siégerons sur ce Conseil ; j'espère que vous avez conscience que si nous quittons cette salle, le Conseil ne pourrait plus avoir lieu.

Monsieur le Maire : tout à fait.

Madame Catherine RENAUX : cela a été un petit peu vite, vous venez de mettre en place de nouveaux Conseillers Municipaux, peut-on savoir à la place de qui ?

Monsieur le Maire : Patricia MARTINS est remplacée par Catherine FAVARD, Joël BERNAUDEAU par Francis PAYET, Franck ALDEROTTI qui a démissionné je l'avais annoncé la dernière fois puisqu'il a des problèmes de santé, par Laurence ROUSSEL et Jacqueline KADRI par Rémy MEVEL, qui est excusé aujourd'hui car il est en mission en Australie.

Monsieur Jean-Claude PONGE : peut-on savoir pourquoi les autres ne sont pas là ? Ils ont démissionné ?

Monsieur le Maire : je parlais de ceux qui ont été remplacés, les autres n'ont pas démissionné, ils ne sont pas là. Ils sont absent excusés.

Monsieur Jean-Claude PONGE : il y en avait 3 de remplacés ou je me trompe ?

Monsieur le Maire : je reprends : Madame MARTINS remplacée par Madame FAVARD, Monsieur BERNAUDEAU remplacé par Monsieur PAYET, Monsieur ALDEROTTI remplacé par Madame ROUSSEL et Madame KADRI par Monsieur MEVEL.

Monsieur Jean-Claude PONGE : mais s'ils sont remplacés c'est qu'il y avait une raison, c'est qu'ils sont partis, donc quelle est la raison ?

Monsieur le Maire : pour l'instant c'est du domaine du Préfet, qui a été informé des lettres de démissions.

Monsieur Jean-Claude PONGE : merci.

PROCES VERBAL DU 14 DECEMBRE 2015

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : c'est juste une remarque : j'ai sous les yeux la première page de la Chambre Régionale des Comptes datée du 03 décembre, qui vous demande de présenter le rapport de la Chambre Régionale des Comptes au Conseil Municipal qui suivait. Or me semble t'il c'était celui du 13 décembre et cela n'a pas été fait. Il est également dit que la Chambre a constaté aussi qu'aucune réponse écrite n'a été transmise dans les délais prévus. J'aimerais savoir pourquoi la présentation ne sait pas faite comme il a été demandé par Monsieur Jean MOTTES lors du Conseil qui a suivi ? Merci.

Monsieur le Maire : c'est une question qui n'est pas dans l'ordre du jour. Là on est sur l'approbation du PV du Conseil Municipal du mois de décembre.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : oui mais cette question aurait dû...

Monsieur le Maire : attendez on va différencier les deux choses si vous voulez Monsieur REY-BETHBEDER. Pour l'instant, on est sur l'approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 décembre et ensuite je réponds à votre question.

Monsieur Jean-Claude PONGE : moi c'est un peu dans le même ordre d'idées...

Monsieur le Maire : est-ce que cela concerne le PV du 14 décembre, Monsieur PONGE ?

Monsieur Jean-Claude PONGE : non mais la dernière fois vous nous aviez dit que vous nous donneriez cette feuille, que je n'ai pas eue encore.

Monsieur le Maire : normalement cela a été diffusé.

Monsieur Jean-Claude PONGE : non on ne l'a jamais eue.

Monsieur le Maire : il n'y a pas de problème pour que vous l'ayez.

Monsieur Jean-Claude PONGE : c'est ce que vous aviez dit. On devait l'avoir mais on ne l'a jamais eue.

Monsieur le Maire : je vérifierai auprès de mes Services la circulation de l'information.

Le Conseil Municipal valide le Procès-Verbal du 14 décembre 2015 à la majorité.

Monsieur le Maire : pour la réponse entre le timing et la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Ils ont été informés par courrier comme quoi la présentation se ferait au mois de janvier, puisque vous voyez que la date entre la note qui a été formulée par la Chambre Régionale des Comptes et le Conseil Municipal, il y a une dizaine de jours. Cela nous a semblé insuffisant pour bien préparer la présentation pour le Conseil Municipal de manière la plus exhaustive possible, ce qui a été le cas. Ce qui vous a permis de faire une réunion publique pour expliquer les tenants et les aboutissants de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Voilà les éléments que je peux apporter. Après il y a quand même eu et je crois que l'on vous l'a expliqué dans le cadre des échanges avec la Chambre Régionale des Comptes, une note d'information qui a été rédigée par les Services et moi-même. Ensuite on a sollicité une audition, on l'avait relatée la dernière fois et après vous avez le rapport final. Après la dernière lettre suite à l'envoi du rapport définitif, il y a la possibilité éventuellement de faire un recours. Comme les éléments constitutifs du dernier rapport qui correspondaient à nos différents échanges prenaient en compte les éventuelles remarques que l'on n'avait pu éventuellement formulées, il n'y avait pas lieu de réécrire et de dire : on est d'accord ou pas d'accord. Je me suis engagé là ce soir après le Débat d'Orientation Budgétaire, de transmettre le Rapport d'Orientation Budgétaire qui vous a été adressé, conformément à la loi d'août 2015, au Président de l'EPCI, donc du Muretain et bien sûr aussi à la Préfecture, comme quoi le Débat d'Orientation Budgétaire a bien eu lieu.

Madame Catherine RENAUX : ceci étant Monsieur TENE en séance du 14 décembre rien ne vous empêchait de nous informer que vous aviez reçu ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes et de soumettre à l'ensemble du Conseil Municipal le report de cette présentation au Conseil Municipal suivant ; ceci en toute transparence et pour, on va dire, respecter les règles de démocratie.

Monsieur le Maire : je ne sais pas à un mois près si j'ai respecté ou pas les règles de la démocratie. Après sur le principe d'une information je veux bien me rallier à votre remarque.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : cette lettre faisait parti également du rapport en entier donc ils l'ont mis également sur le site, donc on aurait dû l'avoir en même temps. Il n'y avait pas de raison pour

que l'on n'ait pas cette lettre qui indiquait justement à quelle date, on aurait dû prendre connaissance de cela. Donc il y a vraiment une erreur et il aurait fallu la rétablir. Merci.

DELIBERATIONS

16 x 15 -Finances Locales – Débat d'Orientation Budgétaire 2016 à partir du Rapport d'Orientation Budgétaire

Monsieur Jean-Claude PONGE : pour l'évolution des bases fiscales, vous donnez 1 %, il me semble que c'est pas mal compte-tenu que l'inflation devait être de 0 %, si mes souvenirs sont bons. On a l'air de dire que cette année ce sera de 0 %.

Monsieur le Maire : juste par rapport à votre intervention Monsieur PONGE : la variation des valeurs locatives cadastrales pour 2016 de 1 %, ce n'est pas nous qui décidons. Je voulais le préciser. Ce n'est pas nous, mais l'Etat et l'indication qui est donnée sur l'augmentation, j'allais dire annuelle des données est de 0,4 % par trimestre, donc multipliée par 4, ce qui fait 1,6 %. A mon avis on va taquiner le point tel que les revues l'indiquent.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je sais très bien que ce n'est pas vous qui le donnez. Le problème c'est que moi j'ai entendu dire de notre cher Président, qu'il n'y aurait pas d'augmentation des impôts. Il n'y a pas d'augmentation des impôts, sauf que chaque fois que j'entends parler d'un truc, c'est 1 % pour les impôts locaux, 1 % pour ceci, 1 % pour cela, il n'y a rien qui est en-dessous de l'inflation. Ce qui me paraît un peu suspect comme raisonnement. Tout à l'heure je voulais dire autre chose : sur les dotations de l'Etat, ici au Conseil Municipal une fois on nous a dit « ces dotations ont été une catastrophe ». En fait ça a touché Saint-Lys pour 1 000 euros. 1 000 euros ce n'est pas énorme, c'est beaucoup peut-être mais pour une Commune de 10 000 habitants, pas loin, 1 000 euros ce n'est pas beaucoup. Voilà je voulais faire cette remarque. Et donc si on a des problèmes financiers ce n'est pas à cause de la dotation de l'Etat.

Monsieur le Maire : c'est 1 000 euros alors qu'il y avait une croissance moyenne de 2,6 % pour les autres fois et de 6 % à une autre période. Après il faut faire avec, vous avez raison de le souligner Monsieur PONGE.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : sur le contexte général, je trouve les précisions de croissance bien élevées, puisque le FMI dans un courriel officiel du 19 janvier, a demandé au Gouvernement français encore de réviser à la baisse. Vu le contexte il sera encore plus difficile ; cet effort de rigueur devrait être encore accentué.

Monsieur le Maire : donc vous rejoignez ma remarque alors Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER.

Madame Catherine RENAUX : simplement si on pouvait afficher la page 4 du rapport que vous nous avez remis. La phrase « Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est envisagé de voter un budget primitif 2016 lors de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2016 en même temps que le vote du budget primitif (prévisionnel) 2016 »...

Monsieur le Maire : c'est une erreur. C'est le compte administratif 2015. On va le corriger.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je voudrais revenir sur la péréquation : Saint-Lys vous l'avez rappelé est toujours structurellement une Commune dite à faibles revenus de richesse et nous avons toujours bénéficié depuis des générations, de la solidarité tantôt elle s'appelle urbaine tantôt elle s'appelle rurale, mais on a toujours eu de la solidarité. L'an dernier, on a bien vu que notre situation structurelle, je parle généralement, nous a permis d'avoir une dotation exceptionnelle et qui est venue effectivement atténuer, pas annuler mais quasiment annuler, atténuer fortement la baisse qu'on subit les autres Communes de notre strate, pour parler comme ils parlent dans les rapports. Question : est-ce que vous savez, puisque quand on octroie des solidarités exceptionnelles aux Communes, c'était le cas quand on avait la rurale ou l'urbaine, il y avait un classement des Communes : en gros il y a 100 Communes qui reçoivent cette dotation exceptionnelle et on peut savoir le classement, c'est-à-dire si on est premier ou si on 100^{ème}. J'ai vu aussi que le Gouvernement avait pris la décision et c'est dans la loi des finances, de restreindre le nombre de Communes auquel serait attribuée cette compensation exceptionnelle pour des raisons évidemment financières. Ma question Monsieur le Maire car aujourd'hui on ne sait pas si on l'a ou si on ne l'a pas, j'ai vérifié : est-ce que l'on pourrait avoir le classement de l'an dernier, c'est-à-dire si on était 99^{ème} / 100, s'il y a une réduction on va passer à la trappe, si on était au milieu du peloton, on a des chances de rester. C'est significatif c'est quand même des sommes importantes, si on les a on fera avec,

mais si on ne les a pas il faudra faire avec aussi. Savez-vous me dire le classement de Saint-Lys l'an dernier sur ces fonds exceptionnels de dotation ? Merci.

Monsieur le Maire : je ne peux vous répondre car je n'ai pas les éléments ; on va les rechercher et on vous les communiquera d'ici la fin de la semaine, Monsieur DISY le note.

Monsieur Jean-Claude PONGE : comment vous expliquez qu'en fonctionnement 2015 par rapport à 2014 on a presque doublé le chiffre, enfin pas tout à fait mais on en est pas loin. En investissement je le comprends, puisque l'on va faire plein de choses mais en fonctionnement je ne vois pas pourquoi.

Monsieur le Maire : c'est l'écart entre les dépenses et les recettes. Cela veut dire qu'il y a eu un gros effort de maîtrise et qu'il y a eu des recettes plus conséquentes sur l'exercice écoulé, entre autre sur la cession de biens. Je vous rappelle que lorsqu'il y a des cessions de biens, par exemple avec le Moulin de la Jalousie et la convention passée avec la SA les Chalets, les recettes rentrent en fonctionnement dans un premier temps et après il y a des réécritures qui font que l'on peut les passer en ressources pour l'investissement. Après on rentrera plus en détail, car là on est sur une vision, on est dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, quand il y aura le Compte Administratif, lors de la séance début avril. La précision par rapport à la question que vous posez Monsieur PONGE, vous sera apportée à ce moment-là. Gardez-là comme question pour début avril.

Monsieur Patrick LASSEUBE : sur ce tableau, il manque une partie des locaux qui sont prêtés à des associations qui se situent au-dessus de la Médiathèque dans la partie ancienne des écoles. On est plusieurs associations, dont une que je connais bien, où on est logés, chauffés, ce sont des locaux corrects mais ils n'y figurent pas là.

Monsieur le Maire : il faudrait faire la règle du millième, puisque c'est une chaudière qui chauffe tout, y compris la Médiathèque. Mais vous avez raison de le souligner et là dans le cadre du travail du Conseil Local de la Vie Associative, ce dossier est en cours afin d'identifier les associations car elles peuvent avoir des aides uniquement financières, puisqu'elles n'ont pas de locaux. Elles peuvent avoir que des locaux chauffés ou non, des locaux de stockage. On est en train aussi de se poser la question de l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers, puisque cela va nous permettre de bien identifier les amortissements et à partir de là on regardera, par rapport à la norme comptable, les durées d'amortissement s'il faut les réviser ou pas, ou réformer certains matériels qui sont encore en stock quelque part dans nos locaux.

Monsieur Patrick LASSEUBE : deux choses si vous le permettez : page 14 sur le tableau « évolution des charges à caractère général », il y a quelque chose qui m'échappe. L'an dernier sur cette même présentation, vous indiquez sur la période 2000 à 2007, 43,96 % là c'est passé à 48,24 %, on est dans l'histoire là je ne vois pas comment les choses peuvent évoluer ou baisser ; le commentaire qui va à côté est à l'envers de ce que l'on pourrait attendre. Donc l'an dernier, il y avait 43,96 au lieu de 48,24 et le commentaire de l'an dernier c'était « soit une mutation de 7,32 % par an sur 7 ans malgré le passage de certaines activités à la CAM en 2004 ». Très bien. Et cette année de 43,96 % on passe à 48,24 soit une augmentation de 6,89 % par an alors que précédemment on était plus bas mais c'était 7,32 par an ; là il y a une erreur dans les chiffres. Alors si vous transmettez cela au Préfet, ou vous rectifiez les chiffres ou nous le ferons, mais il y a une erreur quelque part.

Monsieur le Maire : sur le Rapport d'Orientation Budgétaire du 16 avril 2014 j'ai le chiffre 48,25.

Monsieur Patrick LASSEUBE : non on a le Débat d'Orientation du 09 mars 2015. C'est une affaire d'histoire...

Monsieur le Maire : le 09 mars 2015, j'ai 43,96 et augmentation de 7,32 c'est cela ?

Monsieur Patrick LASSEUBE : oui c'est l'an dernier, alors quels sont les bons chiffres ?

Monsieur le Maire : on va regarder mais de toute façon on est sur 2014 à 48,25, là, on a 48,24 et l'augmentation moyenne sur le rapport 2015 est de 7,32, là on est à 6,89. On regarde cela dès demain avec Monsieur DISY.

Monsieur Patrick LASSEUBE : là ce n'est pas de l'histoire mais du réel, c'est d'aujourd'hui. On voit bien dans le tableau chapitre 011 « charges à caractère général » et 012 « charges de personnel », page 10, une évolution en baisse cela va dans le bon sens, on se rend compte qu'il est plus difficile de baisser ces chapitres-là puisque c'est le personnel et c'est les charges à caractère général et à un moment donné cela devient incompressible...

Monsieur le Maire : on est d'accord.

Monsieur Patrick LASSEUBE : on voit bien que l'exercice de diminuer est très facile alors que pendant des années, on vous a mis en garde sur l'exercice plus facile de créer des emplois.

Monsieur le Maire : on regardera le tableau des effectifs un peu plus tard dans la présentation.

Monsieur Jean-Claude PONGE : page 20 en-dessous de la salle Antonin Chelle, il me semble que l'on devrait mettre Espace Gravette...

Monsieur le Maire : il manque Espace Gravette dans le tableau. Ce sera corrigé.

Monsieur Jean-Claude PONGE : là je remarque que Espace la Gravette on est passé de 6 907,68 euros à 8 165,85 euros de dépenses, je suppose : il y a une forte hausse.

Monsieur le Maire : non là on est en diminution..

Monsieur Jean-Claude PONGE : vous avez raison je me suis trompé. Terrain de foot là il y a une augmentation sérieuse ça a doublé.

Monsieur le Maire : c'est une information qui est donnée au Conseil, ça veut dire aussi un travail que nous avons à faire de sensibilisation auprès des parties, car il y a des postes qui se sont améliorés en diminution, donc il faut retrouver le niveau. Monsieur Gilbert LABORDE, Monique D'OLIVEIRA et Monsieur BENNIS ont un gros travail de sensibilisation avec les associations, pour assurer les diminutions qui vont avec et la bonne gestion des énergies.

Monsieur Jean-Claude PONGE : ce que je veux dire c'est que quand il y a une grosse différence il faut savoir pourquoi. Que ce soit dans un sens ou dans un autre.

Monsieur le Maire : je suis totalement d'accord et y compris dans les comptes, vous le verrez quand on va faire l'analyse du Compte Administratif, compte par compte, article par article, de regarder qu'est ce qui fait que l'on est en plus ou en moins.

Madame Catherine RENAUX : pour abonder dans le sens de Monsieur PONGE, je vais être galante : au niveau justement des dépenses, il y a le foyer du rugby qui en 2014 avait une dépense en eau de 745 euros et qui en 2015 a une dépense en eau de 3 213 euros. Effectivement il va falloir se poser des questions et les bonnes à savoir pourquoi ce différentiel aussi important.

Monsieur le Maire : la première chose, y a-t-il des fuites ? C'est la première chose à vérifier et ensuite sur les terrains de sports quand il y a des vestiaires et des douches, si les douches ne coulent pas toutes seules quand il n'y a personne dessous. Là nous sommes sur des gestes éco-citoyens et je sais que dans ce domaine Madame RENAUX vous êtes assez pointue. Nous aussi d'ailleurs.

Madame Catherine RENAUX : je serai vigilante.

Monsieur le Maire : je partage cette vigilance.

Madame Catherine RENAUX : après j'avais une petite remarque quand même et une grosse interrogation sur la page 11, où nous avons les composantes de la section fonctionnement « dépenses et recettes ». Je vais surtout me pencher sur le côté dépenses, où en 2015 nous avons au poste « charges de personnel », c'est-à-dire à 18 %, nous étions l'année dernière sur le rapport de 2015 à 37 %. J'aimerais qu'il soit revu car on peut avoir fait des économies mais à ce point-là c'est draconien. Ensuite on a sur le pavé des charges exceptionnelles, c'est-à-dire à 50 % alors que l'année dernière nous étions me semble-t'il à 8 %. J'aimerais qu'il soit revu au niveau des différentes dépenses car cela me paraît complètement incohérent.

Monsieur le Maire : on était à 37 % l'année dernière au niveau des charges exceptionnelles pas 8 %...

Madame Catherine RENAUX : attendez non en charges de personnel...

Monsieur le Maire : personnel ? Ah pardon excusez-moi j'ai mal entendu.

Madame Catherine RENAUX : en charges de personnel, nous étions l'année dernière à 37 % et cette année vous nous le faites figurer à 18 % ; je pense qu'il y a un problème.

Monsieur le Maire : quand on présentera le Compte Administratif, on sortira à la fois les charges exceptionnelles et à la fois les produits exceptionnels, ce qui donnera le bon pourcentage des charges de personnel. En réalité les charges du personnel sur le budget global est de l'ordre de 45 %.

Madame Catherine RENAUX : et je pense également qu'en matière de charges exceptionnelles il y a un souci, vous nous l'annoncez à 50 % sur un budget des charges exceptionnelles visées à 50 %, cela veut dire que l'on ne sait pas bien gérer.

Monsieur le Maire : ce n'est pas une histoire de savoir bien gérer c'est une ventilation...

Madame Catherine RENAUX : au chapitre 67, on ne peut pas avoir du 50 % !

Monsieur Patrick LASSEUBE : il peut y avoir des erreurs et elles seront corrigées mais enfin le document final doit partir à la Préfecture et comme les Services à la Préfecture regardent Saint-Lys quand même à la loupe, il ne faudrait pas leur faire croire sur un graphique que l'on est à 18 % de charges en personnel quand même ; il faut quand même le rectifier, vous le rapprochez des dépenses réelles, on va retrouver le chiffre de l'an dernier, moins peut-être environ 1 % qui est l'effort qui a été fait et que vous avez annoncé, mais pas passer de 37 à 18 !

Monsieur le Maire : je rappelle que c'est un Rapport d'Orientation Budgétaire. Cela n'a rien à voir avec le Compte Administratif....

Monsieur Alain DISY intervient pour donner des explications (non enregistrées).

Madame Catherine RENAUX : merci Monsieur DISY pour ces précisions d'autant que cela me semble un peu plus cohérent, puisqu'à 37 % l'année dernière vu l'évolution que nous a annoncé – 1,61 %, on arrive bien au 35 %, ce qui est beaucoup plus logique comptablement.

Monsieur le Maire : on a fait à un moment donné une photographie avec les éléments dont on disposait puisqu'il faut respecter.... Non attendez Monsieur DISY vient de vous expliquer qu'il a reçu les éléments plus probants aujourd'hui. Je vous ai envoyé le document il y a 8 jours donc il y a un décalage, y compris sur peut-être les éléments du résultat, puisqu'on a annoncé 1 millions 5 en fonctionnement et en investissement, probablement ce sera un peu moins mais je n'ai pas les éléments définitifs, on les aura dans le cadre de la présentation du Compte Administratif 2015, dans la perspective du Budget Prévisionnel 2016.

Madame Catherine RENAUX : simplement ne voyez pas là d'attaque, vous nous fournissez un Rapport d'Orientation Budgétaire, pour que nous puissions avoir ce Débat d'Orientation Budgétaire, nous relevons des incohérences, vous n'allez pas encore nous reprocher de soulever celles-ci par rapport à des données chiffrées que vous n'avez pas encore terminées, c'est quand même le rôle de cette séance ce soir.

Monsieur le Maire : Madame RENAUX, ne vous détrompez pas sur mes propos : je trouve très pertinent votre intervention, de nuancer par rapport aux éléments constitutifs et vous jouez tout à fait votre rôle en posant les questions que vous posez.

Monsieur Jean-Claude PONGE : juste page 21 pour la forme : dans le 5^{ème} paragraphe, entre parenthèses il y a écrit « frais spécifiques pour le séminaire du Conseil Municipal des Jeunes, enveloppe budgétaire pour les manifestations, temps de secrétaire pour les comptes-rendus (Conseil de Sages) » : on pourrait rajouter aussi Conseil de quartiers.

Monsieur le Maire : c'est très pertinent votre intervention, à ce jour on retrouve un peu la mise en place pour le Conseil Municipal des Jeunes, leur séminaire et la participation aux Congrès de l'ANACEJ ; sur les Conseils de quartiers effectivement, il y aura les moyens, on peut le rajouter et je suis d'accord avec vous puisque l'on s'est vu il n'y a pas très longtemps sur le quartier qui vous concerne.

Monsieur Patrick LASSEUBE : page 16 toujours dans l'histoire mais il ne faut pas la trahir, il faut être fidèle. Sur le tableau de l'évolution du montant des subventions versées aux associations 2001/2015 : c'est une remarque que je fais à chaque débat, mais je vois que la correction n'est jamais apportée alors je la refais ce soir ou je le dirais directement au Préfet ! En 2006, le montant en euros, 104 588, on voit effectivement une baisse de – 29,38 % : qu'est-ce qu'ils étaient méchants, ils ont baissé les subventions aux associations de 29 % ! C'est toujours pareil mais par contre quand vous parlez de votre mandature, là vous n'oubliez pas de mettre qu'il y a le Comité des Fêtes pour 30 000 euros qui n'est plus dans ce budget associatif. Je voudrais bien une fois pour toute, que l'on remette les pendules à l'heure de l'histoire !

Monsieur le Maire : donc vous voulez dire qu'à partir de 2006, il n'y avait plus de Comité des Fêtes ? C'est cela que vous voulez dire ?

Monsieur Patrick LASSEUBE : les 30 000 euros, ou peut-être un peu moins je n'ai pas le souvenir de tout, effectivement ont été sortis de l'enveloppe des subventions, puisque le Comité des Fêtes n'existait plus.

Monsieur le Maire : donc on va rajouter l'information comme quoi c'est la sortie du Comité des Fêtes. Vous ne l'avez pas assez bien précisé comme vous le faites ce soir. Vous pouvez sourire Monsieur LASSEUBE...

Monsieur Patrick LASSEUBE : oui car je n'ai pas trop changé là-dessus. Merci.

Monsieur le Maire : sans problème.

Madame Catherine RENAUX : page 22 « les moyens financiers pour les coopératives scolaires » : j'aimerais quelques éclaircissements « sur la Commune le Muretain et Cambernard participe aux financements » Je suppose que c'est une coquille. Comme l'année dernière on parlait de la Commune de Cambernard. Je sais qu'il y a des fusions d'intercommunalité mais bon...

Monsieur le Maire : oui c'est une erreur c'est Cambernard ils ne rentrent pas encore dans la CAM puisqu'ils sont dans le Saves.

Madame Catherine RENAUX : c'est un message subliminal peut-être.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je voudrais revenir sur la page 26 : vous notez « dans ce contexte difficile qui a pris racine en 2008 et qui s'est aggravé ces 3 dernières années, nous avons lancé un programme de solidarité qui nous permettra par la proximité de l'action d'apporter aux plus démunis temporaires ou pas des aides nécessaires pour préserver leur intégrité. Le projet d'épicerie sociale et solidaire en cours devrait apporter des réponses à ces besoins ». Alors moi je suis très favorable à cela mais pas à l'épicerie sociale : la vraie solidarité c'est d'économiser l'argent public en participant à l'épicerie sociale qui est à Fonsorbes ; ce qui améliorerait les prestations et l'accueil et éviterait une dépense d'investissement importante et par ailleurs un coût de fonctionnement qui représente 1,5 % d'impôts locaux de Saint-Lys. Il faut dire que l'épicerie sociale à Saint-Lys c'est pour moins de 20 familles que l'on transporte à Fonsorbes gratuitement. L'épicerie sociale va coûter 450 000 euros d'investissement et dont je pense que si l'on donnerait 200 000 euros à Fonsorbes cela améliorerait nettement les prestations pour les gens qui sont dans le besoin et c'est normal, même mieux je leur payerai le restaurant pour 20 familles, cela coûterait moins cher et on éviterait 45 000 euros de frais de fonctionnement par an, ce qui me semble colossal ! Je ne suis pas contre l'aide car j'ai fait du social toute ma vie mais gratuitement moi. C'est ce que je voulais dire et je tenais à le dire devant tout le monde.

Monsieur le Maire : merci pour cette précision Monsieur PONGE, après je ne vais pas rentrer dans la présentation du rapport d'activité du CCAS. Vous savez que c'est une entité administrative, certes subventionnée par la Collectivité mais qui est composée d'un Conseil d'Administration paritaire entre des représentants des Elus de la Collectivité et des représentants de la société civile. Donc là aussi on pourra en débattre lors du vote du budget, votre remarque pourra être reprise, vous-même et d'autres personnes autour de vous pourront le souligner. On aura à en débattre encore cette fois-là.

Monsieur Jean-Claude PONGE : page 27 « urbanisme et logements : un équilibre territoriale prenant en compte la dimension sociale » : ce qui m'étonne beaucoup c'est que lorsque vous déposez un permis de construire, on vous demande deux parkings par logement et quand ce sont des logements sociaux, on demande qu'un parking, ce qui fait que cela engorge les ruelles à Saint-Lys. Moi je me demande si les gens qui sont dans les HLM, s'ils ont moins de voitures que les autres ? Cela ne me paraît pas normal car en général les deux travaillent dans la famille et comme ils ne travaillent pas dans la même entreprise, ils ont au moins deux voitures ; donc je pense qu'au départ on sature les petites ruelles de voitures qui se garent n'importe comment. Je vous le dis car ce sont des Saint-Lysiens qui me l'on dit.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je reviens page 29, « section fonctionnement, charges personnel 012 » : vous rappelez que la Chambre Régionale des Comptes nous amène à réduire nos dépenses en ne remplaçant pas de manière systématique des agents absents en maladie, et puis il y a un « ou » et le « ou » peut-être comblé aussi du quid des emplois avenir. Au début vous en aviez embauché 7, 7 nous paraissaient d'ailleurs très excessifs...

Monsieur le Maire : c'est absent pour maladie.

Monsieur Patrick LASSEUBE : et donc sur les emplois avenir car on n'en parle pas là, je voudrais que vous le précisiez car vous vous étiez engagés et vous avez pris 7 emplois avenir, ce qui est énorme pour une Commune comme la notre, qui à la limite pouvait en prendre un, comme les Communes de notre strate où je me suis renseigné mais c'est exagéré. Aujourd'hui je voudrais que vous me fassiez le point,

non seulement sur ces 7, puisqu'il y en a certains qui ont quitté de leur plein gré la Commune, mais il en reste donc je voudrais savoir leur orientation. Merci.

Monsieur le Maire : ce que je peux vous dire aujourd'hui en emplois avenir : 1 aux Services Techniques et 1 au CCAS. Celui aux Services Techniques, on le prépare pour une réorientation extérieure et au niveau du CCAS, la personne va s'arrêter pour congé maternité. Après il y aura une réorientation et un accompagnement puisque l'on s'est engagés au-delà de son congé maternité, même si son contrat est terminé, de l'accompagner et de la réorienter vers des services compétents en fonction de son projet professionnel. Elle a entre autre un projet de formation qui a débuté et que l'on accompagne car nous nous étions engagés et vous avez raison de le rappeler Monsieur LASSEUBE qu'on ne laisserait aucune situation comme on dit « sèche », donc on accompagne mais on n'embauche pas.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je crois que l'on en a parlé au dernier Conseil Municipal, on a récupéré enfin ce n'est peut-être pas le terme, une personne aussi du SIVOM pour amener les repas et je crois que dans les 6 mois qui viennent le contrat est terminé. Vous vous étiez engagés aussi à trouver une solution pour la suite à la fin de ce contrat. Je me trompe ?

Monsieur le Maire : excellente question et oui la question se pose, le contrat s'arrête en mai 2016, donc on va l'accompagner. Il faut savoir que c'est une compétence qui a été portée par le SIVOM et donc de fait quand le SIVOM s'arrête ou n'importe quel Syndicat Intercommunal, la Commune quelque soit son dispositif reprend la compétence, donc elle la gère. Il faudra donc qu'elle trouve les moyens d'ajuster la compétence, comme on a été obligés de reprendre aussi du personnel venant du SIVOM en reclassement. On aurait dû en récupérer 3, on en a récupéré 1, on a un autre agent, mais on l'a déjà évoquée qui est en indisponibilité, qui demain pourrait éventuellement demander à réintégrer une Collectivité qui émane du SIVOM, mais malheureusement pour des raisons de santé, il est probable qu'elle ne reviendra pas.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : toujours sur le personnel, 3 chiffres : en 2007 il y avait 55 personnes tous statuts employés de la Commune, c'est la page 32 ; on est montés en 2013 à 79 et on est redescendus à 66, ce que nous a reproché la Chambre Régionale des Comptes d'ailleurs ; mais derrière il faut aussi l'humain, ce que cela représente : c'est-à-dire ce sont des gens, pour certains qui ont pensé à un avenir à travers la Commune et qui se trouvent délaissés. Il est toujours facile je dirai d'augmenter mais il est très difficile et surtout humainement de réduire le personnel. C'est dommage on aurait pu éviter toutes ces manœuvres.

Monsieur le Maire : vous avez raison en 2007, il y en avait 13. A un moment donné et je ne dis pas ça pour montrer du doigt mon prédécesseur, c'est qu'à travers les contrats aidés on permet à des personnes de remettre le pied à l'étrier et de bosser, même si c'est 6 mois, 1 an ou 1 an ½. Je ne vais pas vous citer le cas en Andalousie en Espagne où dans une Mairie ils ont l'équivalent de 2 années pleines de salaire et ils tirent au sort les gens pour venir travailler 3 mois dans la Collectivité. Je crois aussi qu'il y a des choses à un moment donné qu'on peut prendre en compte. J'entends votre remarque mais je pourrai très bien montrer du doigt Monsieur LASSEUBE, mais je sais très bien la philosophie qu'il avait à l'époque de faire cela comme ça. Après on ne peut pas reprocher de ne pas accompagner, de ne pas prendre des emplois aidés, car cela permet aux gens de retrouver un espace de travail, de recommencer à retravailler et après d'avoir des indemnités diverses et variées de retrouver une certaine confiance en eux-mêmes pour après se relancer dans la vie professionnelle.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je parlais de l'ensemble du personnel, il y a quand même une augmentation importante sous vos mandats.

Monsieur le Maire : 2008 : on est arrivés à 62, aujourd'hui titulaires ; 2002 il y en avait 61 ; 2007 : 42...

Monsieur Patrick LASSEUBE : ma mandature s'achevant en mars 2008, je n'ai pas embauché en 2008 donc les embauches faites pour la mandature de 2001 à 2008 se sont arrêtés à 2007. Nous avons un total de 55 en 2007 et nous sommes montés jusqu'à 79 ; ce que rappelait Monsieur REY-BETHBEDER donc de 55 à 79, ça fait beaucoup, la population n'a pas doublé non plus.

Monsieur le Maire : si on regarde la structuration des contrats : de 2008 à 2010, transformation de la plupart des contrats aidés en contrat de stagiaires puis titulaires. On a donc continué la dynamique que vous-même vous aviez créée par rapport à des besoins qu'avait la Collectivité. On a pu pendant un temps, avec des aides c'est normal il faut savoir profiter des aides pour une bonne gestion de la Collectivité, embaucher des gens qui répondent à un besoin, vous n'allez pas les jeter et en reprendre d'autres en contrats aidés etc.. A un moment donné il y a un principe d'humanité par rapport à ces personnes et on ne peut pas laisser trainer la situation. Après pour les emplois avenir on n'avait pas dit à la fin on vous garde ! Si avant l'échéance on était sûr de ne pas les garder, on s'était engagés dès le

départ à leur dire qu'on allait les accompagner pour la recherche d'un travail ou de la formation : c'est le cas de la personne qui travaille au CCAS ou vers d'autres perspectives, de formations certes, mais aussi d'autres perspectives dans le terme de l'emploi, dans le cadre du réseau dans lequel la Collectivité peut être inscrite ou nos relations des uns et des autres personnelles.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je crois que j'ai été mal compris : ce que je voulais dire c'est que l'on est passé de 79 à 66, mais les missions que remplissent les agents municipaux sont toujours les mêmes, c'est-à-dire ils ont une charge de travail plus importante, ce qui rend la situation beaucoup plus tendue ! C'est cette politique que l'on paye aujourd'hui, on aurait peut-être pu y penser avant.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je voudrais que vous me donniez une précision : la personne à la Police Municipale ce n'était pas un emploi avenir ?

Monsieur le Maire : non c'était un contrat aidé.

Monsieur Patrick LASSEUBE : sur le restaurant communal, c'est un grand mot...

Monsieur le Maire : j'ai bien compris ce que vous vouliez dire.

Monsieur Patrick LASSEUBE : dans le restaurant communal qui a toujours existé, j'allais dire il faut remonter à Monsieur VERDIER, donc effectivement ce restaurant communal vit sa vie et j'ai appris dernièrement que quant la personne qui tient le restaurant est absente pour diverses raisons, y compris formation, elle n'était pas remplacée et donc le restaurant était fermé. Vous pouvez nous l'expliquer, il ne faudrait pas que la situation s'aggrave car on va vite perdre le peu qui reste au restaurant communal et je défendrai le restaurant communal bien sûr, il a sa vocation. Quelqu'un qui s'en va soit en formation soit en congés, alors là s'il part en congés, cela va être 3 semaines fermées ou s'il tombe en maladie c'est moins fréquent, mais jusqu'à présent il y avait toujours des remplaçants qui assuraient cette mission, qui est quand même essentielle. Cela porterait un coup de poignard dans le restaurant communal et moi je ne donne pas grande vie à celui-ci s'il est fermé pendant la période de congés de cette personne à qui on a confié le restaurant, plus la formation, plus les autres absences. On ne va pas aller loin ! On ne peut pas le programmer, la formation arrive, il faut l'envoyer, « paf » on met un mot : pas de restaurant. S'il est malade, bien sûr, c'est un peu plus compréhensible j'allais dire ce cas-là mais quand même je n'y croyais pas ! Expliquez-nous un peu pourquoi.

Madame Jacqueline POL : depuis le 1^{er} juillet 2016, le fonctionnement du foyer a été dévolu au CCAS. On est en train de travailler en collaboration avec le Club du 3^{ème} âge sur une nouvelle organisation. Même nous ça nous a choqué que le foyer soit fermé. Jusqu'à maintenant c'était la Commune qui le gérait, depuis le 1^{er} janvier c'est le CCAS. On est en train de travailler actuellement sur l'organisation. Ce sera un personnel du CCAS qui va remplacer l'agent pour assurer la continuité.

Monsieur Patrick LASSEUBE : on anticipe ces choses-là ! C'est tout ce que je vous demande : qu'il n'y ait pas d'interruption, qu'il y ait un changement que cela passe au CCAS c'est votre organisation. Mais anticipez les choses !

Monsieur le Maire : il faut savoir quand même que sur ce poste, vous le savez, il y a une personne qui était en longue maladie qui a été remplacée par une autre personne, qui a été aussi en longue maladie. La première personne est partie maintenant à la retraite et une autre personne l'a remplacée etc. Donc aujourd'hui bilan de l'opération et vous le faites dans votre propos Monsieur LASSEUBE : on en a parlé avec la responsable du CCAS et le Directeur Général des Services, moi j'ai dit ça suffit les gens malades, le service n'est pas dans la continuité et votre intervention est tout à fait pertinente. De ce fait, il a été convenu avec effet à janvier 2016, compte-tenu de ces perturbations répétitives, depuis au moins sur l'exercice écoulé, que ce soit modifié. Votre intervention étant tout à fait pertinente, Madame POL intervient pour préciser les conditions de fonctionnement. Les périodes où ça devrait fonctionner c'est justement pendant les périodes où les gens peuvent être plus ou moins seuls et donc je ne peux que me rallier à votre propos et le rectificatif est en cours. Mais c'était quand même important de préciser que c'est de l'absence cumulée de personnes, mais je ne veux pas incriminer celles-ci. C'est toujours un petit peu compliqué et vous le savez ce que c'est la gestion de la Commune, puisque vous avez été en votre temps en responsabilité.

Monsieur Jean-Claude PONGE : si j'ai bien compris cela fonctionnait mieux quand c'était sous couvert de la Commune qu'au CCAS. C'est un peu fort que l'on fasse une modification qui dégrade le système...

Monsieur le Maire : excusez-moi mais je crois que vous n'avez pas très bien compris l'intervention de Madame POL : maintenant ça va être le CCAS qui va le reprendre en mains et qui va assurer la

continuité du fonctionnement pour éviter justement que cela ne fonctionne pas bien, comme l'a souligné Monsieur LASSEUBE.

Monsieur Jean-Claude PONGE : il y a marqué « pas de frais remboursé aux Elus », page 35. Ce n'est pas pour les Elus d'ici mais quand il y a la réunion des Maires à Paris, je ne sais pas où cela se passe, mais est-ce que localement la CAM ou je ne sais quel organisme, n'organise pas j'allais dire un transport en commun en car pour que ce soit moins cher ? Après évidemment le répercuter sur les Communes.

Monsieur le Maire : juste sur la participation au Congrès des Maires par exemple, les Communes payent la cotisation de base de 90 euros et les 600 euros qu'ils restent, ce n'est pas la CAM qui le prend en charge mais le candidat ou l'Elu qui va au Congrès des Maires : frais d'avion, d'hôtel... Certes c'est un tarif porté par l'AMF, Association des Maires de France, mais il reste un reliquat entre l'hôtel, l'avion, les frais de repas de l'ordre de 600 euros.

Monsieur Jean-Claude PONGE : ce que je voulais dire c'est que ce n'est pas à titre personnel que l'on organise son voyage, il y a quand même un organisme qui gère tout cela de façon à réduire les frais.

Monsieur le Maire : de fait oui vous avez raison sinon ce serait peut-être plus cher. Mais vous avez raison sur l'organisation.

Monsieur Patrick LASSEUBE : page 35 sur les indemnités des Elus, excusez-moi j'avais oublié : suite à ce que vous avez publié dans le bulletin communal, sous votre signature, j'ai envoyé à tous mes collègues Elus, chers collègues Elus autour de cette table, puisque vous faites un rappel de ce que je percevais, des preuves qui sont des bulletins d'indemnités d'Elus, j'ai les papiers, tout le monde l'a reçu autour de cette table sauf vous mais vous le recevrez. Cela ne correspond pas du tout à ce que vous avez publié. Alors je vous demande de le vérifier et d'y apporter un rectificatif tout de même, car pour faire simple pour 3 000 euros perçus, vous annoncez 4 000 €. Je trouve que l'erreur est grossière et là-aussi c'était l'objet de mon mail, j'ai bien précisé que comme c'était sous votre plume dans le groupe libre de parole du groupe majoritaire, il n'était pas question d'accuser les employés communaux et de dire « ils m'ont donné de mauvaises informations ». Non, ce n'est pas acceptable. Vous ferez ce que vous voudrez mais ce n'est pas bien, on dit la vérité, oui cela ne me gêne pas, cela ne m'a jamais gêné et c'est tout. On n'essaie pas de surenchérir et de dire « vous vous rendez compte Monsieur LASSEUBE touchait 4 000 euros moi j'en touche... » Arrêtons ! Disons la vérité simple aux Saint-Lysiens, car vous vous adressez aux Saint-Lysiennes. Si vous vous adressiez uniquement à moi, je n'en ferai pas une affaire. Là vous vous adressez à tout le monde !

Monsieur le Maire : Monsieur ANDRAU qui pilote la communication amènera les rectificatifs, vous le savez il vous l'a précisé. Moi je n'ai jamais touché 4 000 euros comme vous avez pu l'écrire par ailleurs, ce qui me semble important de le préciser, mais c'était dans des tracts de campagne peut-être et vous avez pu même vérifier et vous avez demandé à mon DGS, si c'était bien 1 250 ou 1 222 euros. Donc au niveau de la CAM, j'ai bien 1 222 euros, même ça a diminué à 1 218 car le plafond de la Sécurité Sociale a bougé. Mais volontairement de ce fait-là c'est un choix aussi au niveau du fonctionnement de la Collectivité que le Maire ne touche que 36,85 % de ses indemnités car elles sont réparties sur les Elus du groupe majoritaire, ce qui évite des frais de téléphone, de déplacement, restauration et autres.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : page 38 sur la population, vous dites que cela permettra peut-être une augmentation des dotations, mais sachez que l'augmentation de la population demande des investissements, or Saint-Lys ne peut pas trop se permettre des investissements. Comment va-t-on faire ? Comment allons-nous accueillir ces gens ? Quelles salles sportives on va leur mettre à disposition ? Quels trottoirs on va faire ? Quelle piste cyclable on va faire ? Avec quel argent ?

Monsieur Patrick LASSEUBE : page 39 : c'est quand même un commentaire intéressant, l'évolution des différentes dotations de l'Etat : il y a un graphique qui est un peu petit pour tout le monde mais si on regarde le total des dotations de l'Etat : en 2013 elles étaient d'1 975 881 euros, en 2014 elles étaient en légère augmentation, très très peu, on est passé à 1 976 709 euros et en 2015, pour Saint-Lys, on est retombés pratiquement à ce que l'on percevait en 2013, c'est-à-dire 1 975 231 euros. S'il y a bien une Commune qui n'a pas été pénalisée par l'Etat dans les dotations c'est bien Saint-Lys ! Et c'est quand même à remarquer car vu la dégradation qui a été constatée par la Chambre Régionale des Comptes, imaginez si en 2015 on avait pris moins 10 %, comme certains, on serait encore plus mal que ce que l'on ait ! Voilà c'était un commentaire, une remarque. On retrouve ce que l'on avait en 2013 et en 2013

quand on regarde la population, on était à 8 697 habitants, aujourd'hui on est à 9 075 de prise en compte, on a une Commune qui évolue, mais ce sont les chiffres qui parlent et ça quand même ça mérite une remarque car si cette année, comme on a quand même une augmentation de la population, c'est vrai que c'est une bonne nouvelle, on va toucher plus de dotations, puisque c'est mathématiques, c'est « x » euros multipliés par la population, c'est bien on va toucher un peu plus mais ça risque de nous faire sortir de la solidarité de la péréquation nationale. Vous savez l'Etat quand il donne d'une main il reprend de l'autre ! Ce qu'il n'a pas fait l'an dernier, il peut nous le faire cette année. On le regardera mais il faut prendre en compte cette possibilité à mon avis elle existe, donc il va falloir être très prudent. Merci.

Monsieur le Maire on l'est. Si je retiens votre intervention la situation de 2015 n'est pas catastrophique, compte-tenu des dotations dont on a pu bénéficier. En sachant, quand on regarde les chiffres que vous avez cités, que la hausse a disparu puisque l'on était à une moyenne de 2,70 % à compter de 2008, je ne vais pas parler d'avant, car c'était avant, mais aujourd'hui les situations sont différentes.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : sur la dette qui représente presque 900 000 euros, ce qui fait un peu moins de 1 000 euros par habitant : là ce tableau est trompeur, cela veut dire qu'en effet plus aucun emprunt ! C'est-à-dire aucun emprunt de 2015 à 2020. Nous sommes bien d'accord ? Cela veut dire avec zéro emprunt ! Est-ce réaliste ?

Monsieur le Maire : **Monsieur REY-BETHBEDER** : « évolution de l'annuité de la dette réelle du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020 ». C'est une photographie, à un moment donné, sans emprunt si on n'en fait plus, mais je ne dis pas là-dedans qu'il n'y aura plus d'emprunt d'ici 2020 ! A cet instant précis, là aujourd'hui, voilà où on en est de la situation dans le tableau. Pourquoi on met jusqu'au 31 décembre 2020 ? Car le diagramme va jusqu'en 2020, je n'allais pas l'arrêter car c'était important de savoir à quel moment il y a du décrochage du remboursement de la dette : c'est l'obligation dans le cadre justement de cette loi d'août 2015.

Monsieur Patrick LASSEUBE : moi j'ai fait une projection très simple en prenant ce graphique et en mettant vos engagements sur le Centre Plurifonctionnel, sur l'équipement sportif au Moulin de la Jalousie, je prends que les gros projets, ce n'est pas parce que ce sont des petits investissements qu'ils n'ont pas leur importance mais là ce sont des « gros paquets » ce sont des millions-là. J'ai réévalué donc ce graphique et en 2017, ça passerait par l'emprunt, on le sait à Saint-Lys, on a une capacité d'autofinancement insuffisante. Là on va se retrouver dans une situation pire qu'aujourd'hui ! Et oui ! Faites la manipulation, moi je l'ai faite c'est facile. Faites-le et vous allez voir sur cette projection qu'en empruntant et je n'ai pas tout mis dans l'emprunt, je sais les capacités de Saint-Lys d'autofinancement, ce n'est pas un mystère, tout le monde peut les connaître. Vous verrez que si vous faites tout ce que vous voulez faire et vous y êtes engagés devant les Saint-Lysiens, devant les Associations aux Assemblées Générale et bien en 2017 et avant la fin du mandat d'ailleurs, on se retrouvera dans une situation catastrophique, pire qu'aujourd'hui. Et ça fait parti du débat !

Monsieur le Maire : après on poursuivra dans le cadre justement de l'analyse du Compte Administratif et du Budget Prévisionnel, mais c'est début avril. On prend acte comme élément du débat Monsieur LASSEUBE.

Monsieur Patrick LASSEUBE : toujours pour alimenter le débat : le graphique de la page 64 est très instructif. On voit bien que dans l'histoire de Saint-Lys, les Municipalités et vous auriez pu remonter d'ailleurs bien plus loin...

Monsieur le Maire : je suis d'accord avec vous...

Monsieur Patrick LASSEUBE : donc on peut remonter bien plus loin mais il faut en tirer les leçons, sinon on se retrouve aujourd'hui dans une grande difficulté...

Monsieur le Maire : aujourd'hui on n'est pas en difficulté Monsieur LASSEUBE...

Monsieur Patrick LASSEUBE : ah bon ? Moi j'estime....

Monsieur le Maire : non mais quand vous voyez le résultat on ne peut pas dire que l'on est en difficulté. En 2013, oui mais en 2015 non.

Monsieur Patrick LASSEUBE : on n'a pas de capacité quand même pour investir. Juste ce tableau est significatif parce que l'on voit bien que quand une Municipalité s'engage dans la construction d'un gros

équipement, les prioritaires sont les écoles mais effectivement ça plombe le budget de la Commune, non pas pour 1 an mais pour une mandature, quand on y met une enveloppe de 4 millions. Ce qui a été le cas de la période de Jacques TROYES avec le Gaziilla, nous c'est Tabarly. Donc on voit bien que quand on fait des choses comme ça, l'autofinancement naturel de la Commune ne permet plus après de rebondir sur un gros équipement. Donc effectivement, la MACS n'a pas pu passer, car avec 4 ou 5 millions, le doublement de l'école Tabarly a fait que là-dessus il n'y avait plus assez...

Monsieur le Maire : attendez, je peux vous interrompre juste une minute par rapport à cela : il faut savoir quand même qu'à l'époque où il y avait ce projet, l'attente de la subvention du Conseil Départemental, enfin Conseil Général à l'époque, était d'1 millions 4 et ils ont modifié la règle du jeu ; on est tombés à 300 000 euros. Je voulais quand même le préciser et je vous laisse poursuivre. Excusez-moi.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je vous en prie. Donc on voit bien et je parle d'une façon générale que dans une Municipalité on n'a pas le choix de faire, on a une enveloppe et on la connaît à peu près tous. Donc effectivement le doublement de l'école Tabarly est venu trop tôt et aujourd'hui, certes vous allez retrouver de la capacité en 2017, cela va s'améliorer mais compte-tenu des besoins en matière d'investissement, d'équipements sportifs, car là-aussi après les écoles, on s'occupe du sport de la culture et du social et quelle que soit la municipalité. Vous savez les règles du jeu sont toujours les mêmes et là on n'aura pas de capacité d'autofinancement, on en aura mais elle sera assez faible. Quand je vois ce que vous voulez faire en faisant l'addition des millions, je ne sais pas comment on peut faire à Saint-Lys, quelque soit la municipalité avec vos engagements, comment on peut financer ? D'ailleurs c'est ce qui attire l'attention de la Cour Régionale des Comptes car ils ont vu aussi vos engagements, même si le rapport est bien encadré par des dates, ils regardent un peu avant et ils regardent aussi un peu après, pour se faire une philosophie. Donc avec des recommandations telles qu'elles ont été formulées, effectivement on ne va pas retrouver de capacité d'autofinancement, au vu des investissements que vous avez, ce sont vos engagements, ils sont respectables, c'est vous qui êtes à la tête de cette Commune donc c'est à vous de donner le ton, mais le graphique est parlant. On rechutera aussi vite si effectivement vous portez à réalisation vos engagements et c'est pour cela que nous, on attire l'attention ce soir pour qu'effectivement on ne se retrouve pas dans des situations difficiles, peut-être que l'on y est déjà.

Monsieur le Maire : on ne peut pas y être déjà, puisque vous avez le résultat et on vient de voir les capacités d'endettement.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : juste je voudrais apporter une petite précision Monsieur LASSEUBE et vous le savez très bien même si vous faites un peu le détour autour du rond-point pour dire une chose et son contraire. Vous dites que l'on n'a pas suffisamment d'infrastructures sportives. On programme une infrastructure sportive au Moulin de la Jalousie, vous la critiquez parce que ce sera une dépense ; certes ce sera une dépense mais ce sera à adapter en fonction de la situation financière que l'on est en train de préparer. On la prépare si vous voyez le tableau page 54, vous voyez très bien que l'épargne nette est sensiblement et bien positive et c'est un signe quand même d'une préparation de la situation financière pour pouvoir financer ce projet-là. Si vous faites allusion au Centre Plurifonctionnel, l'articulation de ces deux projets ne va pas venir en se juxtaposant mais il y en a 1 qui va d'abord se réaliser jusqu'en 2017 et après on articulera sur la salle de sports. Pourquoi on a différé la salle de sports ? On l'avait déjà expliqué lors d'un Conseil Municipal. Ce qu'à la base, contrairement à ce que vous avez dit à votre réunion jeudi dernier : il y avait la possibilité d'avoir une salle sous des logements, certes, c'était une surface de 600 m², il y a l'opportunité d'avoir un équipement sportif plus conséquent et on a fait ce choix-là, on prépare le terrain financier pour. Il ne faut pas à la fois nous reprocher de ne pas avoir suffisamment d'infrastructures sportives et quand on prépare le terrain pour le faire, vous critiquez en même temps, en disant « on n'a pas les moyens de le faire ». Nous, on a fait le choix de préparer la situation financière, afin de financer les différents projets qui font partis de nos engagements. Contrairement à ce que vous avez dit, nous ne sommes pas en faillite, puisque...

Monsieur Patrick LASSEUBE : je n'ai jamais dit ça !

Monsieur Abdelhaq BENNIS : c'est ce que vous avez dit à la réunion de jeudi et c'est ce que vous avez affiché dans tout Saint-Lys. On connaît la méthodologie Monsieur LASSEUBE. Heureusement on y était ce soir-là pour éviter que vous disiez d'autres choses mensongères.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : sur les équipements sportifs : ce n'est pas que l'on soit contre, c'est sur la façon d'avoir acheter cette maison pour 300 000 euros : nous, on dit que c'est une erreur, il y avait d'autres possibilités pour les terrains. Là-dessus on n'est pas contre. Mais là où on est contre et c'est ce qu'a dit Monsieur PONGE, c'est quand il y a une épicerie sociale en difficultés à Fonsorbes et

bien qu'on ne l'aide pas à la tuer. Que l'on fasse une épicerie sociale ici, alors que justement il faut se mettre en commun ! C'est sur le Centre Plurifonctionnel qu'il y a beaucoup à dire et là vous n'en parlez pas !

Monsieur Jean-Claude PONGE : *moi j'ai cru comprendre aussi que l'on a acheté une maison de 150 000 euros et que l'on va la détruire pour faire un centre sportif, alors que l'on a plusieurs hectares à côté et que l'on est en train de refaire le PLU. Il suffisait de les mettre constructibles et là on avait des terrains gratuits ! Mais je me trompe sûrement.*

Madame Catherine RENAUX : *par rapport aux propos que vient de tenir l'Adjoint aux Finances, j'ai bien entendu que vous prépariez effectivement budgétairement pour qu'en 2017 le Centre Plurifonctionnel soit en fonctionnement soit réalisé et fini pour pouvoir préparer et réaliser la salle multisports.*

Monsieur le Maire : *les études démarreront en 2016.*

Madame Catherine RENAUX : *non mais je reprends les propos tels que Monsieur BENNIS vient de tenir, à savoir quand bien même les études se feront en 2016, il vient de dire que vous prépariez budgétairement pour que le Centre Plurifonctionnel soit en fonctionnement à partir de 2017 et qu'ensuite vous prépareriez budgétairement pour la réalisation de la salle multisports. On est bien d'accord ? Donc si en 2017, nous préparons budgétairement la création, la réalisation de la salle multisports, pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous avez annoncé en Assemblée Générale du SLOO qu'elle serait déjà créée en 2017 ?*

Monsieur le Maire : *à l'Assemblée Générale du SLOO, j'ai dit qu'on lançait des études en 2016.*

Madame Catherine RENAUX : *pour une réalisation de la salle multisports en 2017.*

Monsieur le Maire : *après vous avez bien remarqué que si on prend l'exemple du Centre Plurifonctionnel, on étale sur 3 exercices : 2016-2017-2018. 2016 : les études ; 2017 : début des travaux ; 2018 : fin des travaux. C'est partout pareil, je prends l'exemple du SDIS qui va concerner le nouveau centre de secours, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, la Présidente a dit : 2016, démarrage des études, 2017 début des travaux, fin 2018 : livrable. On fonctionne sur 3 exercices car effectivement comme le soulignait Monsieur LASSEUBE tout à l'heure dans ses propos, il faut tenir compte aussi de la tension budgétaire et que c'est comme cela que l'on compte avancer. Quand on parle d'optimiser les recettes et y compris en investissement c'est de pouvoir inscrire tout cela dans les dynamiques créées et positionnées car comme je l'explique dans le document, en ce qui concerne le Conseil Départemental, il fonctionne sur des contrats de territoire, donc il faut être positionner sur les 5 ans qui viennent et en ce qui concerne la Région ce sont des contrats régionaux uniques et il faut également se positionner sur les programmes qui relèveraient des compétences de la Région. Donc on y travaille. On travaille aussi sur le lien, avec le Muretain Agglo maintenant, sur les fonds de concours sur les projets et nous allons essayer de rassembler le maximum. Je rappelle et contrairement à d'autres périodes c'est qu'aujourd'hui, on ne peut pas commencer des travaux d'investissement, tant que l'on n'a pas le dossier réputé complet auprès des subventionneurs potentiels et tant que l'on n'a pas leur accord de démarrer les travaux : sinon c'est zéro subvention.*

Monsieur Jean-Claude PONGE : *j'ai mal entendu où Madame RENAUX parlait de la salle omnisports et vous vous êtes partis sur le Centre Plurifonctionnel.*

Monsieur le Maire : *absolument pas j'ai répondu aux 2.*

Monsieur Jean-Claude PONGE : *oui multisports et là on parle du Centre Plurifonctionnel.*

Monsieur le Maire : *non j'ai parlé des 2.*

Monsieur Jean-Claude PONGE : *ah d'accord j'ai cru que vous aviez noyé un peu le poisson.*

Monsieur le Maire : *non Monsieur PONGE.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *je vais revenir à la page 56, « état des réalisations de la mandature 2001-2008 qui ont un impact sur le budget à venir » : il faudrait que vous m'expliquiez pourquoi la Gendarmerie, qui avait fait l'objet de travaux importants de rénovation, dont le coût était de d'1 826 292 euros, il n'y a pas eu de subvention mais que je sache il y a un coût résiduel mais qui est minime puisque cette opération-là a fait l'objet donc, je ne sais plus le terme exact de cet accord et a bénéficié d'un montage, d'ailleurs Saint-Lys comme 70 Communes en France, pas plus, où finalement la perception des loyers payent les échéances. Ce que je veux dire c'est que ce n'est pas quelque chose qui a impacté les*

finances de la Commune, puisqu'aujourd'hui tous les travaux mais il faudrait trouver le terme exact Monsieur DISY qui a été passé...

Monsieur le Maire : avec AUXIFIP. Je me rappelle de la Société.

Monsieur Patrick LASSEUBE : avec AUXIFIP voilà et donc effectivement il y a un montage financier et déduit celui-ci il y a un petit résiduel, quand je dis petit résiduel c'était à l'époque, je parle de mémoire donc je peux me tromper mais je crois 30 000 euros par an, mais on n'est pas à supporter, comme vous le mettez dans le tableau, du moins le tableau dit cela, c'est que la Commune investit et c'est que c'est à la charge de la Commune, alors non ! Je ne suis pas d'accord.

Monsieur le Maire : si c'est quand même à la charge de la Commune. Pour mémoire, le remboursement de l'emprunt est supérieur aux loyers perçus mais ça été modifié, c'est assez conséquent et je pourrai vous le retrouver sur un tableau. C'est juste pour vous expliquer qu'après on a pu rattraper le delta et de manière positive quand on a récupéré et quand vous rentrez par l'arrière de la Gendarmerie, après le portail à gauche, les locaux de la Gendarmerie-SIVOM, ce qui nous a permis de repasser positif. C'était en 2010. A préciser que contrairement ce qu'il se fait à Muret, par exemple, la Gendarmerie a été portée par Promologis, ce qui fait que la Commune ne débourse rien, ni en entretien des espaces verts, ni en entretien de portail, ni entretien de quoi que ce soit. C'était en son temps vous avez fait ce que vous avez pu faire le mieux possible généralement quand on est en responsabilité. On rembourse un emprunt mais on pourra le repréciser si vous le voulez, on remettra les réajustements là-dessus, mais ça y était l'année dernière et l'année d'avant. A vérifier. Je prends note de votre remarque Monsieur LASSEUBE.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : je voudrais juste rappeler à Monsieur LASSEUBE, pareil, lors de votre réunion jeudi dernier, vous avez dénoncé aussi le fait que l'on ait racheté la maison de retraite Maréchal Leclerc, c'est un parallèle avec le dossier de la Gendarmerie : on a fait un investissement, les loyers couvrent largement les annuités et les Saint-Lysiens nous remercieront dans 25 ans quand l'emprunt sera fini ce sera des recettes nettes pour le CCAS. Il y a aussi des investissements qu'il faut porter et des fois il faut avoir le courage de les mener parce que cela a un intérêt pour la Collectivité.

Monsieur Patrick LASSEUBE : la comparaison entre la reprise d'une maison de retraite qui n'était pas obligatoire et la modernisation d'une gendarmerie, qui elle, part du bon sens car si la Commune ne le fait pas, personne ne le fera. Alors je vais vous rappeler l'histoire de la Gendarmerie de Saint-Lys. Ce sont toujours les Municipalités à Saint-Lys qui ont supporté dans le Budget Communal la Gendarmerie et moi j'ai suivi quand j'étais Elu celui de Jacques TROYES qui a fait des travaux importants, Monsieur VERDIER avait construit une nouvelle gendarmerie : on n'avait pas le choix Monsieur BENNIS. Aussi on peut laisser tomber, certaines municipalités, mais je ne vais pas les citer, laissent les gendarmeries dans l'état où elles sont en disant « ce n'est pas de notre ressort c'est du ressort de l'Etat » ; ce qui est vrai mais d'abord les Communes qui font cela, d'abord elles ont des locaux de Gendarmerie « dégueulasses » et en plus le moment venu s'ils peuvent partir de cette Commune pour aller dans une autre qui les accueillera, ils le font. Donc effectivement, je ne peux vous laisser dire cela : on n'était pas dans l'obligation pour Maréchal Leclerc, on l'était pour la Gendarmerie. Après le montage que j'ai pris et bien avant celui-ci n'existait pas c'était totalement dans le Budget de la Commune. Nous on a bénéficié d'un montage comme 70 Communes en France, pas plus, car il a fallu défendre le morceau on était plusieurs candidats bien sûr. Aujourd'hui, il y a d'autres Promologis à Muret, c'est une très bonne opération mais ne comparez pas ce qui n'est pas comparable ! C'est tout.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : juste Monsieur LASSEUBE je vais vous rappeler quand même quelque chose : la reprise de Maréchal Leclerc n'était pas obligatoire mais c'était intelligent, car on investit pour le futur.

Monsieur Patrick LASSEUBE : qu'est-ce que vous voulez investir ?

Monsieur Abdelhaq BENNIS : comment ça ? Puisque le gâteau est bon, pourquoi ne pas le prendre ? Prenons-le pour la Collectivité car dans 25 ans il y aura une recette nette pour le CCAS.

Monsieur le Maire : Monsieur LASSEUBE, juste par rapport au débat autour de la maison de retraite : rappelez-vous la bataille que vous aviez menée pour éviter que la Maison de Retraite des Rossignols parte ailleurs. Vous vous en rappelez ?

Monsieur Patrick LASSEUBE : oui car elle était menacée de fermeture mais là ce n'est pas le cas !

Monsieur le Maire : elle était menacée de fermeture ici pour être ouverte ailleurs et les lits transférés. Vous dites que ce n'est pas tout à fait pareil mais laissez moi terminer mes propos car sur ce dossier je pourrais presque faire le même parallèle, je ne vais pas vous parler de Gendarmerie, mais de maison de

retraite. Effectivement en ce qui concerne Maréchal Leclerc : c'est 60 emplois et si cela avait été une société « x » privée, ils auraient pu très bien démarrer ici et après ils seraient partis. Si si ! Vous savez j'ai longtemps travaillé avec la DRASS à l'époque et l'Agence Régionale de Santé, aujourd'hui, je peux vous dire que les choses se délocalisent et je ne vais pas ouvrir une parenthèse sur l'APEIHSAT qui devait installer 3 établissements sur le site au départ, dans les accords que l'on a passé avec eux. Finalement l'ARS leur a dit « vous allez installer votre 3^{ème} établissement à Plaisance du Touch pour l'extension de l'autre ». Vous voyez bien quand même qu'il y a des influences et je connais bien j'allais dire ce secteur-là, car j'y ai travaillé plus de 40 ans antérieurement. C'est pour dire qu'à un moment donné il faut sécuriser les emplois, sécuriser un service de proximité puisque prioritairement on assurait que les Saint-Lysiens et les Anciens Combattants étaient prioritaires. C'est un des rares établissements de Midi-Pyrénées qui a un tarif le plus avantageux possible et je suis très content que l'on ait pu le conserver sur notre territoire. Il n'était pas en danger ? Il était en déficit et la Commune avait gagé 800 000 euros ; c'est-à-dire que si elle sombrait la Commune devait sortir 800 000 euros de gages d'emprunts. Si si Monsieur LASSEUBE. Et alors on les aurait sorti comment les 800 000 euros ?

Monsieur Patrick LASSEUBE : elle n'était pas comme les Rossignols...

Monsieur le Maire : Monsieur LASSEUBE, ne vous emportez pas, parce que vous êtes un passionné comme moi et c'est normal : mais ce que je veux vous dire c'est qu'à un moment donné quand on essaye de faire bouger les choses, on prend des décisions. Là la décision c'était les emplois et de garder ce service sur la ville. C'était aussi une sollicitation du Conseil Général qui nous a demandé de prendre cela en mains et donc on a monté un dossier commun avec l'AJH qui gère par ailleurs une autre maison de retraite à Peyssies et qui sont aussi en lien avec l'Agence Régionale de Santé. On est passés devant un jury composé de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental. Je sais que vous aviez fait appel et je ne sais pas si vous aviez eu une réponse de votre appel mais il n'a pas abouti. A un moment donné, je rejoins les propos de Monsieur BENNIS, on a des responsabilités. Après à terme, c'est sûr que cela a demandé de la mobilisation au niveau du personnel et je salue le service financier Madame CAMIZULI et Monsieur DISY ainsi que Virginie ASTOLFI qui ont travaillé là-dessus, ce qui nous a permis d'aboutir sur ce dossier ; il y a encore des choses à régler mais on s'y attèle pour avancer sur ce dossier.

Monsieur Patrick LASSEUBE : vous vous êtes portés effectivement dans l'appel d'offres ; il y a la société qui gère la maison de retraite de Sainte-Foy de Peyrolières qui a une très grande expérience qui est aussi « associative » qui s'était portée candidat gestionnaire pour la reprise de l'établissement dans les mêmes conditions, donc le choix je sais pourquoi il a été fait, vous-aussi, on ne va pas s'étaler là-dessus. Mais s'il n'y avait pas eu de repreneur, entièrement d'accord Monsieur le Maire, là il fallait que la Commune se mobilise ; il y avait un repreneur, qui était solvable car il gère de nombreuses maisons de retraite, c'est une association, une association qui gère comme le privé vous allez me dire...

Monsieur le Maire : j'allais le dire mais c'est bien que vous le disiez à ma place. Je vous en remercie.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je ne suis pas naïf.

Monsieur le Maire : je sais que vous ne l'êtes pas.

Monsieur Patrick LASSEUBE : l'APAJH et celle de Saint-Lys, c'est pareil, Maréchal Leclerc il la gère comme une entreprise, mais ce n'est pas comme aux Rossignols car l'agrément partait ; il a fallu se battre pour garder l'agrément, pour trouver une solution pour la reconstruire, elle a été trouvée avec un opérateur social la Cité des Jardins. Aujourd'hui la maison les Rossignols est une gestion privée, l'opérateur qui a construit et qui tient le bâtiment est un opérateur social mais c'est une gestion privée ; n'empêche que l'on a gardé les emplois etc.. Mais là ils partaient à Frouzins, on le savait et on l'a rattrapé par les bretelles, on s'est battus et tout le monde s'est battu. Là il y avait un enjeu pour Saint-Lys, d'emplois et tout ce que l'on a dit. On n'était pas dans cette situation pour Maréchal Leclerc dans la mesure où il y avait un autre repreneur. Moi ce que je souhaite pour Saint-Lys, malgré que je ne partage pas ce choix mais c'est comme ça, que le locataire verse le loyer, qu'il ne se retrouve pas en difficultés, car il l'a été, car je suis les dossiers. Malgré un coût de journée qui est plus bas que les autres mais ça se rapproche petit à petit, qu'ils nous perçoivent que le locataire paye bien son loyer, sinon on est coulé par une chose dont effectivement on aurait pu se passer. C'est tout, terminé merci.

Monsieur le Maire : vous parlez de qui quand vous dites en difficulté ? L'association qui le gère là maintenant ? Elle a été en difficulté mais ça été repris, il y a un nouveau Président, il y a un nouveau Directeur Général et la situation s'est bien rétablie ; c'est pour cela que ça a changé en terme de direction associative et de direction d'établissement.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : là il y avait un repreneur et c'est un bon investissement pour la Collectivité, j'insiste sur le mot. Merci.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : sur la page 57, le 122, c'est la Maison des Associations de la Culture et des Solidarités, puisque l'on parle d'investissement intelligent, là il y a 329 000 euros qui sont des frais d'étude mais qui finalement n'ont débouché sur rien.

Monsieur le Maire : on est d'accord après si vous voulez jouer au ping-pong, on peut jouer. Je peux vous dire qu'il y a eu un rond-point au Moulin de la Jalousie pour 369 442 euros et qu'il n'y a pas eu de subvention dessus etc... Je vais revenir par rapport à votre question que vous amenez-là et par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure à Monsieur LASSEUBE, car dans le dossier initialement jusqu'en 2012, même fin 2011, on avait 1 435 000 euros de subventions du Conseil Départemental et on nous annonce en 2012 qu'il n'y a plus que 300 000 euros. Qu'est-ce que je fais ? Il manque 1 100 000 euros.

Monsieur Patrick LASSEUBE : vous le saviez ça ?

Monsieur le Maire : non non, ne dites pas qu'on le savait. Les règles du Conseil Départemental ont été modifiées du jour au lendemain en 2012 et cela a été écrit « x » fois dans les dossiers. Ma responsabilité d'Elu donc c'est est-ce que l'on peut sortir 1 100 000 ou 1 150 000 euros ?

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : ma question n'était pas de faire le ping-pong mais de penser à l'avenir de Saint-Lys, puisque l'on a un Centre Plurifonctionnel qui va être soi-disant lancé et on a déjà des frais d'étude, d'ailleurs c'est à la page 58, qui s'élèvent déjà à 76 000 euros, alors que rien n'est fait. Il y en aura encore d'autres. Je vous rappelle que le total de l'opération devrait faire 2 000 000 euros si j'ai bien compris, donc moi ma peur est : est-ce que tout cela va se faire et est-ce que l'on a les moyens de le faire ? Vous assurez que oui, j'en doute.

Monsieur le Maire : on vous invitera à l'inauguration. C'est comme sur d'autres opérations, certes moins onéreuses mais on avancera quand même là-dessus.

Monsieur Patrick LASSEUBE : sur un graphique, je ne l'ai pas en mémoire, vous le retrouverez facilement, où on parle de ce fameux rond-point du Moulin de la Jalousie, où vous mettez le montant et pas de subvention : il va falloir dire la réalité quand même, ça c'est vrai, que vous le mettiez cela ne me dérange pas, mais il va falloir mettre en contrepartie et ça je vous charge d'aller le chercher dans les archives, si vous ne les avez pas je vous le sortirai, le coût à la Commune de la Maison de quartiers qui a au Moulin de la Jalousie ? Vous ne le savez pas ?

Monsieur le Maire : mais si je le sais, elle n'a rien coûté.

Monsieur Patrick LASSEUBE : voilà ! Mais ça par contre vous n'en parlez pas, alors vous allez me le rajouter dans cette opération.

Monsieur le Maire : on le rajoutera quand on sera en pleine propriété car pour l'instant on en a que l'usage, mais normalement c'est qu'en 2017 où les choses peuvent être révisées éventuellement.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je ne veux pas me mêler de votre gestion mais dans le lancement cet équipement avait été fait pour bénéficier en priorité pour les gens des quartiers, ce qui était naturel mais aussi à l'ensemble de la Commune. Après je ne suis pas dans votre gestion, les choses se sont gâtées et sont un peu crispées, on est dans cette situation mais la Maison de Quartiers porte bien son nom, sur les plans elle n'est pas intitulée « maison pour les gens du lotissement », donc vous allez me rajouter ou me diminuer le prix du rond-point là-dessus. Vous savez on va retomber à une subvention du Conseil Général : les vases communicants, on peut les faire donc on ne va pas faire du ping-pong. Mais je voulais apporter cette précision. Vous mettez « Maison de Quartiers : 0 euros » ; Rond-point : 300....

Monsieur le Maire : cela rééquilibrera les choses.

Monsieur Patrick LASSEUBE : voilà !

Monsieur Abdelhaq BENNIS : je voudrais résumer la situation des deux dernières années : 2014, pas d'augmentation d'imposition, si ce n'est le SIVOM vous l'avez rappelé Monsieur le Maire ; 2015, à peine 1 % sans emprunt, on va vers un budget 2016 sans augmentation d'imposition et à vérifier avec les précautions d'usage, peut-être pas d'emprunt...

Monsieur le Maire : il n'y aura pas d'emprunt en 2016.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : on est donc très loin d'une situation où on peut qualifier Saint-Lys en faillite. Juste pour le rappeler au public, ce n'est pas le cas !

Madame Catherine RENAUX : alors là Monsieur BENNIS, hors de propos, on verra avec les totaux car je rappellerai qu'il y a quand même un petit graphique avec tout ce qu'il y a été engagé et non mandaté encore à l'heure actuelle. J'ai bien entendu que vous annonciez que les taux d'imposition ne seraient pas augmentés sur Saint-Lys pour 2016 ?

Monsieur le Maire : vous avez bien entendu.

Madame Catherine RENAUX : donc ça veut dire que vous avez eu connaissance des dotations...

Monsieur le Maire : non.

Madame Catherine RENAUX : alors je ne comprends pas car en Commission Finances vous avez dit « on ne sait pas encore si on augmente les taux d'imposition, puisque que l'on ne sait pas encore quelles seront les dotations », c'est pour cela que je vous pose cette question. La différence entre la Commission Finances et ici ?

Monsieur le Maire : la différence entre la Commission Finances et ici : on affine les éléments du résultat du Compte Administratif, des reports à nouveau dans le cadre de la préparation budgétaire 2016 et on part sur les bases fiscales qui se modifient mais ce n'est pas nous qui nous les déterminons, de 1,01 %. On prend ces éléments et après on décide, politiquement, dans la mesure des éléments à notre disposition, 0 %.

Madame Catherine RENAUX : vous affinez vous affinez, en tous les cas depuis le début de la soirée, nous avons quand même un Rapport d'Orientation Budgétaire qui n'est pas du tout terminé, puisque que comme l'a encore précisé Monsieur DISY tout à l'heure, les chiffres ultimes définitifs ne sont pas connus, toutes les opérations ne sont pas passées, donc je veux bien que vous ayez affiné votre réflexion mais en tout état de cause les chiffres, eux, ne sont pas encore définitifs, donc je ne vois pas comment vous pouvez dire aujourd'hui, en fonction des chiffres et des résultats, on va pouvoir dire que l'on ne fait pas d'augmentation alors même que vous avez tenu un autre discours en Commission Finances, ce n'était pas un discours axé sur le résultat comptable de la Commune, c'était axé sur : qu'allons-nous obtenir comme dotation globale de fonctionnement de l'Etat ? Ceci étant mon propos n'est pas de dire, il faut augmenter les impôts : attention, on est bien d'accord ! Mais je tenais quand même à soulever d'une part un propos que vous avez tenu en Commission Finances par rapport aux dotations de l'Etat et aujourd'hui, quand bien même dès le début de la séance vous avez dit « les chiffres ne sont pas définitifs parce que l'on n'a pas passé toutes les opérations, mais oui je peux dire qu'au vu des chiffres non définitifs que je ne veux pas faire d'augmentation d'impôts locaux et pas d'emprunt ».

Monsieur le Maire : si on reprend les orientations de la Chambre Régionale des Comptes où tous ici autour de la table on est attachés et même les « petits nouveaux » puisque je leur ai expliqué la situation, je pense à Monsieur PAYET et Madame NOGUEIRA : la question qui se pose c'est aussi d'être dans les clous du Rapport d'Orientation de la Chambre Régionale des Comptes. Je crois que dans vos interventions multiples et variées, que ce soit en Commission Finances ou ce soir ou dans d'autres réunions, vous insistez là-dessus et nous aussi. Après je crois que dans ma présentation ce soir, j'ai évoqué que dans le cadre du SIVOM on a mis une enveloppe de 20 000 euros. On a en recettes potentielles le retour de la vente de la maison du SIVOM, je l'ai évoquée aussi la dernière fois. Il y a donc un ensemble d'éléments conjoncturels qui me font penser que... entre mardi et aujourd'hui les choses se passent, la vie continue. Il y a donc des éléments constitutifs qui font que... C'est pour vous dire que la tendance est d'éviter le recours à l'emprunt, éviter l'augmentation de l'imposition c'est-à-dire si possible zéro. On est sur un Débat d'Orientation Budgétaire, on est sur l'objectif : zéro augmentation, zéro emprunt et on en parlera le 04 avril dans le cadre du Budget 2016, puisque l'objectif ce sont les consignes que j'ai données avec Monsieur BENNIS aux Services pour préparer le budget à venir. Ensuite là-dedans on va axer et on va être très attentif à ce que l'on appelle les autorisations de programme et crédit de paiement, sur lesquelles vous prévoyez une enveloppe globale sur un investissement et que vous étalez sur 3 ou 4 ans cela dépend des programmes et de ce que vous réalisez. Qui fait que sur le volume global vous pouvez fluctuer la première, la deuxième, la troisième ou la quatrième année si c'est sur 4 ans. Voilà aussi les variables d'ajustement et on l'a aussi évoqué lors de la Commission Finances, de jouer sur la variabilité de la dotation de programme et crédit de paiement. Ensuite le rapport au final sera envoyé à la Préfecture, au Président du Muretain Agglo et au Président de la Chambre Régionale des Comptes, avec les rectifications et remarques qui ont été formulées par les uns et les autres.

Monsieur Patrick LASSEUBE : avec les remarques dont je vous demanderai de nous faire parvenir sous forme numérique, la version définitive, celle que vous enverrez à la Préfecture, à la Chambre et au Muretain. Moi je voulais attirer votre attention Monsieur le Maire : quand vous dites que vous mettez une enveloppe de 20 000 euros de côté pour effectivement dans le fait de la liquidation du SIVOM, bien sûr mais si vous mettez 20 000 euros pour ça, on n'a pas parlé d'une chose mais je ne voulais pas intervenir, je croyais que vous alliez venir sur ce terrain-là : on a parlé d'investissement, on a parlé de choses intéressantes mais on n'a pas parlé d'entretien. A un moment donné il y a l'entretien de ce qui est la propriété de la Municipalité. L'an dernier il n'y a pas eu trop d'entretien, car restriction budgétaire d'accord mais cette année on n'en a même pas parlé. On parle de 20 000 euros au SIVOM, je suis d'accord mais quand même si on passe plusieurs années, ne serait-ce que 2 ans ou 3 ans sans investir sur de l'entretien de notre patrimoine communal, vous savez comment ça va se terminer ? Je suis donc très étonné que vous ne l'ayez pas abordé parce qu'elle prend une importance de plus en plus grande dans Saint-Lys et vis-à-vis des Saint-Lysiens. Merci.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je voudrais dire à Monsieur BENNIS que d'abord pour l'augmentation des impôts locaux, moi je suis favorable que cela n'augmente pas plus que l'inflation ; comme l'inflation devrait être de 0 %, ça va dans le bons sens. C'est une première chose. Ce n'est pas parce que l'on n'augmente pas les impôts locaux que la situation financière de la Mairie n'est pas tendue, il suffit de voir le résultat de la Cour des Comptes. Ils ne disent pas que l'on est en faillite, ils disent que la situation est tendue, je l'interprète comme ça d'une part et que l'imposition des Saint-Lysiens est au maximum de ce que l'on peut faire. En ce qui concerne l'entretien, ce n'est pas compliqué, j'ai vu Monsieur le Curé, il pleut dans l'église. Il pleut dans l'église alors un jour le toit va tomber. Si vous regardez, et je vous l'ai dit encore lors de la réunion de quartiers, le toit de l'église les fientes des pigeons dépassent le sommet des tuiles canales. Si vous regardez les vitres de la Mairie en bas, on dirait qu'elles ont attrapé la pelade vu de l'extérieur et si vous regardez le trottoir d'en face, on se demande comment quelqu'un peut y passer sans trébucher. Donc l'entretien est quelque chose d'important et qui à la fin coûte cher. C'est ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : je ne sais pas si vous avez remarqué, mais il y a eu dans l'exercice la réfection du mur de l'enceinte du cimetière de centre ville ; il y a eu un certain nombre d'opérations qui ont été réalisées. En 2014, il y a eu le nettoyage de l'église en hauteur car c'est un peu particulier. Là il y a une société qui va intervenir sous peu, c'est en cours de négociation. Je suis d'accord avec vous, l'entretien du patrimoine est quelque chose d'important et ensuite quand il y a quelque chose du patrimoine comme font beaucoup de Collectivités qui ne sert à rien ou qui est désaffecté, c'est de s'en séparer donc ce sont aussi des questions qui se posent et qui se poseront à la Collectivité.

En vertu de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport doit être présenté au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'insère dans les mesures d'informations du public sur les affaires locales et permet aux Elus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble.

Il est rappelé que ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

Le Conseil Municipal examine les orientations budgétaires pour 2016.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a donc lieu.

Le Conseil Municipal **PREND** acte de la présentation des orientations budgétaires pour 2016.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

16 x 16 - Finances Locales –Budget Communal - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Monsieur le Trésorier demande de présenter un état de produits à admettre en non-valeur concernant les dossiers visés ci-dessous.

Le montant total du montant à admettre en non-valeur est de **450,53 €** qui se décomposent comme suit :

- **loyer jardins familiaux : 23,36 €**,
- **remboursement livres : 35,90 €**,
- **loyer parcelle 12 : 40 €**,
- **arrêté n°2013/147, dépôt de benne : 10 €**

- **réquisition fourrière + expertise : 325,07 €**,
- **reprographie : 16,20 €**.

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donnera lieu à un mandat émis à l'article 6541 du Budget Communal pour l'exercice 2016 ; les crédits nécessaires ayant été ouverts à cet effet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la proposition d'imputer en non valeurs le montant de **450,53 €**.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

16 x 17 - Finances Locales – Communauté d'Agglomération du Muretain – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Révision des Attributions de compensation 2016

Monsieur Patrick LASSEUBE : je comprends ce sont des montages assez nouveaux...

Monsieur le Maire : c'est complexe je peux vous le dire vous avez raison.

Monsieur Patrick LASSEUBE : vous faites un tirage de 50 000 euros, mais ce tirage que fait Saint-Lys à minima d'autres Communes en font aussi, il y a des montants très différents, mais par contre nous on n'est même pas en capacité d'autofinancer 50 000 euros, donc vous ferez un emprunt. C'est écrit : 50 % seront financés par de l'emprunt, 50 % par de l'autofinancement. Vous ferez un emprunt.

Monsieur le Maire : il est porté par la CAM et on le verse dans le cadre de la contribution.

Monsieur Patrick LASSEUBE : ah oui c'est un budget déporté mais n'empêche que c'est nous qui allons avancer les annuités de cet emprunt. On ne payera pas directement, on donnera l'argent à la CAM qui les donnera au service financier. C'est comme cela que ça marche. Donc effectivement c'est parce que c'est un budget déporté, certes, qui n'apparaît pas en lisibilité directe sur la Commune, quand vous dites que l'on ne fera pas d'emprunt, effectivement celui-là il n'apparaît pas puisqu'il est en deuxième lecture, il est en back office mais il y est quand même. Premier point. Deuxième point : j'entends Monsieur VALIERE qui nous donne des précisions sur les travaux à venir, merci de vos précisions mais je suis d'accord que le financement avec la participation du Conseil Départemental à 51 %, mais le reste : où cela figure ? On le finance comment le reste, la partie communale car certes c'est porté par la CAM mais quand même in fine c'est Saint-Lys qui paye ce n'est pas la CAM qui nous en fait cadeau. Expliquez nous cela.

Monsieur le Maire : comme vous dites c'est très complexe, y compris sur la question de la CLECT. Il y a plusieurs éléments là-dedans qui rentrent en compte. Il faudrait faire un petit historique. A l'époque on avait le Pool Routier, vous étiez en responsabilité. Il a tourné jusqu'en 2010 et après il y a eu l'intégration de la voirie à la CAM. Ce service voirie est une vraie-fausse délégation et on l'a souligné quand même lors de l'audition de la Chambre Régionale des Comptes, car si cela avait été une vraie délégation totalement transférée ces questions-là que l'on voit, cette « petite cuisine » on ne la verrait pas. Il y a une certaine ventilation mais après on n'est pas obligés d'utiliser les 50 000 euros : c'est une réserve au cas où et en particulier pour des petits travaux d'entretien de voirie que l'on pourrait éventuellement utiliser et bénéficier de certaines prestations. Il faut savoir qu'en fonction du volume, il y a la Contribution d'Intégration Financière, le CIF qui varie. Si on n'utilise pas, la CAM perd du CIF. Il faut donc trouver un juste milieu et en fonction du volume d'activités réalisées par les Communes, la CAM reverse un pourcentage du CIF dans la participation du cours réel en plus de la subvention du Conseil Départemental. Honnêtement, je pense que ce n'est pas très loin de l'énarque, c'est assez complexe. C'est donc 50 000 euros mais on n'est pas obligés de les utiliser même si on les a actés. Si on ne les utilise pas, tant mieux et après si on vient à les utiliser vous avez vu que le taux d'emprunt est à 1,7. Après il y a eu à un moment donné sur les activités périphériques des emprunts comme quand il y avait le SIVOM, vous le savez vous-même, sur les emprunts hydrauliques et que la Collectivité récupère après, entre autres ils avaient des emprunts concernant des équipements d'infrastructures sportives mais ce n'est pas le cas de la ville de Saint-Lys, c'étaient d'autres Communes que vous connaissez bien comme moi. J'essaye de vous donner les éléments : les 50 000 euros, on n'est pas obligés de les utiliser et ensuite après il y a un tableau général, y compris avec les opérations qu'a pu rappeler Pascal VALIERE et à la fin on va retrouver les éléments après subvention. Là il nous reste un droit de tirage entre 240 000 et 280 000 euros de reliquat de droit de tirage de l'année antérieure. On prendra une séance spécifique pour vous présenter tous les détails car c'est très complexe. Je ne vais pas trop rentrer dans les détails mais voilà les éléments que je peux vous donner là aujourd'hui par rapport à cette délibération.

Monsieur Patrick LASSEUBE : par contre, pouvez-vous nous expliquer où on va retrouver, car à un moment donné il faut retrouver l'écriture dans le budget primitif, pas des 50 000 euros mais des travaux annoncés. Dites-moi le chapitre car ça je ne sais pas faire. A un moment donné, d'accord on a un droit de tirage ok j'ai compris mais il va falloir rembourser, payer des travaux.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : on paye l'attribution de compensation à la CAM via le chapitre 014 et c'est dans leur comptabilité à eux où il y a les différentes lignes concernant les Communes.

Monsieur Patrick LASSEUBE : d'accord donc ces sommes-là se retrouvent dans la CLECT.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : tout à fait.

Monsieur le Maire : on fera une séance spécifique pour expliquer tous les rouages, Madame RENAUX assiste au Conseil Communautaire et c'est vrai que c'est assez complexe. La Chambre Régionale des Comptes a d'ailleurs souligné que ce n'était pas une vraie compétence transférée. Au même titre que la petite enfance.

Monsieur le Maire rappelle les règles validées lors des CLECT annuelles précédentes, qui sont reconduites :

- **évaluation des charges transférées sur la base des dépenses nettes réelles réalisées sur la période annuelle 2015;**
- **fixation du droit de tirage voirie travaux neufs pour la période à venir ;**
- **choix du financement (autofinancement ou emprunt) révisable sur chaque période avec un minima de 50% d'autofinancement ;**
- **le taux d'emprunt appliqué sur la nouvelle période (2016) est celui auquel la Communauté d'Agglomération du Muretain a emprunté en N-1, soit 1,77 % ;**

La planification des travaux de voirie des communes a conduit à proposer au Conseil Communautaire les modalités financières d'exercice de la compétence « voirie » à compter de 2016.

Modification des droits de tirage voirie des communes pour l'année 2016 (du 01/01/2016 au 31/12/2016)

COMMUNE	DROITS DE TIRAGE 2016 TRAVAUX NEUFS	AUTO FINANCEMENT	EMPRUNT
EAUNES	49 122	100%	0%
FONSORBES	61 113	50%	50%
LE FAUGA	28 000	100%	0%
LABARTHE SUR LEZE	140 188	50%	50%
LABASTIDETTE	55 921	100%	0%
LAVERNOSE LACASSE	124 536	50%	50%
MURET	1 140 283	100%	0%
PINSAGUEL	150 000	100%	0%
PINS JUSTARET	100 000	50%	50%
PORTET SUR GARONNE	600 000	100%	0%
ROQUETTES	108 310	100%	0%
SAINT CLAR DE RIVIERE	50 000	100%	0%
SAINT HILAIRE	28 000	50%	50%
SAINT LYS	50 000	50%	50%
SAUBENS	50 000	100%	0%
VILLATE	22 000	100%	0%
TOTAL	2 757 473		

Outre la compétence voirie, les attributions de compensation sont modifiées afin :

- **de rectifier l'attribution de compensation de Fonsorbes sur les compétences environnement, restauration, aire des gens du voyage et séjours neige, en intégrant une part de l'annuité de dette transférée ;**
- **d'intégrer à l'attribution de compensation des communes de Portet-sur-Garonne, Pinsaguel et Roquettes l'impact de la diminution du taux de TEOM intervenue en 2013 ;**

- *commun informatique de l'année 2015 tel que précisé dans la convention entre les deux collectivités ;*

FONSORBES			
AGV	Révision CLECT fonds de concours ultérieur	-	5 000
Restaurat°	Révision CLECT non impacté dans AC initiale des communes 14	-	10 000
Séjour Neige	Prestation nouvelle CAM ne figure pas dans les C.A. de Fonsorbes	-	13 620
V Transport	57 975 REVISION CLECT	-	45 112
Environ° EON	Personnel non transféré Compétence Environnement M Eon	-	32 522
Annuité de dette transférée	Annuité répercutée dans l'AC Fonsorbes		272 087
AC Fonsorbes 2016			1 325 533
PORTET-SUR-GARONNE			
Convergence TAUX OM	Réduction du taux de 5,74% en 2013, cristallisation dans l'AC		33 370
AC Portet s Garonne			4 799 688
PINSAGUEL			
Convergence TAUX OM	Réduction du taux de 5,74% en 2013, cristallisation dans l'AC		6 250
AC Pinsaguel 2016			88 785
ROQUETTES			
Convergence TAUX OM	Réduction du taux de 5,74% en 2013, cristallisation dans l'AC		6 930
AC Roquettes 2016			- 6 828
MURET			
Service commun INFORMATIQUE	La mutualisation service commun informatique		121383
AC Muret 2016			620 914

Le Conseil Municipal **ADOpte** les nouvelles modalités d'exercice de la Compétence « Voirie », ainsi que les modifications apportées aux attributions de compensation des communes de Fonsorbes, Portet-sur-Garonne, Pinsaguel, Roquettes et Muret et **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 2 février 2016 annexé, modifiant les attributions de compensation des Communes concernées.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

16 x 18 - Finances Locales – Demande de subventions auprès des partenaires institutionnels pour l'édition 2016 du « Salon du livre » de SAINT-LYS

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

La Commune de Saint-Lys souhaite obtenir un soutien de la part de ses partenaires institutionnels en vue de l'organisation du prochain « Salon du livre », qui se tiendra à SAINT-LYS *les samedi 19 et dimanche 20 novembre 2016*.

À cette fin, une délibération est nécessaire pour la constitution des dossiers de demande de subventions.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées, et de tout autre partenaire institutionnel, une aide financière maximale, ainsi que des dons de livres destinés à récompenser les lauréats des concours organisés dans le cadre du « Salon du livre » de Saint-Lys.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

16 x 19 - Institution et Vie Politique – Intercommunalité – Désignation des représentants au sein de la Commission Territoriale de la Région Ouest de Toulouse (SDEHG) – Modificatif

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de **Monsieur Raymond VILLENEUVE**, en tant que titulaire appelé à siéger au sein de la Commission Territoriale de la Région Ouest de Toulouse, suite à sa démission du Conseil Municipal et vu la candidature de **Monsieur Jean-Marc BARELLI**, le Conseil Municipal **DECIDE** par vote au scrutin secret, à la désignation du délégué titulaire appelé à siéger au sein de la Commission Territoriale de la Région Ouest de Toulouse :

Résultat du vote :

21 enveloppes

Blancs : 3

Nuls : 1

Monsieur SUTRA : 1 voix

Monsieur PONGE : 1 voix

Monsieur BARELLI : 15 voix

Désigne donc :

Monsieur Jean-Marc BARELLI, délégué titulaire de la Commune au sein de la Commission Territoriale de la Région Ouest de Toulouse,

Monsieur Dominique BERNADICOU restant délégué titulaire de la Commune au sein de la Commission Territoriale de la Région Ouest de Toulouse et membre du Comité Syndical de la Région Ouest de Toulouse

(rapporteur : Monsieur le Maire)

16 x 20 - Fonction Publique – Personnel – Ouverture de poste

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Vu la procédure d'intégration directe d'un agent technique dans la filière administrative suite à une procédure de reclassement interne, le Conseil Municipal **DECIDE** d'ouvrir **1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (30/35°)**

- Cadre d'emploi : Adjoint administratif
- Grade : Adjoint administratif de 2^{ème} classe
- Recrutement : voie statutaire

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent de la Mairie de Saint-Lys :
Adjoint administratif de 2^{ème} classe:

- Ancien nombre d'emploi : **13**
- Nouveau nombre d'emploi : **14**

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNICATION DU MAIRE

➔ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE OC SPORT POUR L'ORGANISATION DE LA 4EME EDITION DE LA HAUTE ROUTE DES PYRENEES 2016 QUI SE DEROULERA LE 26 AOÛT 2016

La séance est levée à 0 h 10.

**Thierry ANDRAU,
Secrétaire de séance**